Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212200679-20260424-D582026-DE

Département des Côtes d'Armor

MAIRIE
DE
GRÂCES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRÂCES DU VENDREDI 24 AVRIL 2026 – 19 H 30

❀❀❀❀

L'an deux mille vingt-six, le 24 avril 2026 à 19 h 30,

Le conseil municipal de la commune de GRACES régulièrement convoqué le 9 avril 2026 par Monsieur Yannick LE GOFF, maire, s'est réuni à la mairie sous sa présidence.

Présents : M. LE GOFF – Maire – M. PERU – Mme BRIENT – M. LE ROUX – Mme KERHOUSSE – M. CRASSIN – Mme MOURET – Adjoints et Mesdames GARDIEN, HOSTE, HUET AUBOIN, LOYER, LE JEUNE, MILON, PRIGENT, QUERE et Messieurs BELEGAUD, BONNEAU, GIRONDEAU, LASBLEIZ, LIGER, OLLIVIER, RENAULT, URO

Secrétaire de Séance : Mme PRIGENT

❀❀❀❀

DELIBERATION N° 58/2026

PRESENTATION DU TABLEAU DES INDEMNITES 2025 DES ELUS MUNICIPAUX

Monsieur le Maire fait savoir que le tableau des indemnités des élus municipaux doit être, chaque année, présenté au conseil municipal avant le vote des budgets. Il donne donc communication de celui relatif aux indemnités perçues en 2025 par les élus.

Vu l'article L. 2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales, qui prévoit que, chaque année, les communes doivent établir un état présentant l'ensemble des indemnités dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés d'une part en leur sein, et d'autre part au sein de tout syndicat mixte ou pôle métropolitain et au sein de toute société d'économie mixte ou société publique locale ;

Vu la fiche pratique « État récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus » publiée par la Direction générale des collectivités locales (DGCL) ;

Considérant que cet état doit être communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune ;

Considérant que la DGCL recommande de présenter cet état en séance, avec mention de ce document au procès-verbal, notamment lors du débat d'orientation budgétaire qui intervient avant l'examen du budget ;

Considérant que pour l'adoption des budgets de l'année 2026, il convient de présenter un état portant sur les indemnités et rémunérations perçues par les élus en année 2025 ;

Monsieur le Maire présente le tableau des indemnités suivant :

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212200679-20260424-D582026-DE

Nom et prénom de l'élu	Fonctions (ou mandat)	Sommes effectivement perçues lors de l'année 2025 (exprimées en brut et en euros)					
		Au titre des fonctions exercées au sein du conseil municipal			Au titre des fonctions exercées au sein de tout syndicat mixte ou pôle métropolitain		
		Indemnités de fonction	Remboursements de frais	Toutes autres formes de rémunération (y compris avantages en nature exprimés ou non en numéraire)	Indemnités de fonction	Remboursements de frais	Toutes autres formes de rémunération (y compris avantages en nature exprimés ou non en numéraire)
BELEGAUD Philippe	Conseiller délégué	3 245.64 €					
BOLLOCH Jean-Pierre	Conseiller municipal	719.64 €					
BONNEAU Pascal	Conseiller municipal	719.64 €					
BRIENT Stéphane	4ème Adjointe	7 270.68 €					
COBIGO Delphine	Conseillère municipale	657.67 €					
COMMAULT Marie-Angèle	Conseillère déléguée	3 245.64 €					
CORRE Corinne	Conseillère municipale	719.64 €					
CORRE Isabelle	Conseillère municipale	719.64 €					
COURTIN Marie-Yvonne	Conseillère municipale	719.64 €					
CRASSIN Patrick	Conseiller délégué	7 270.68 €					
GIRONDEAU Sylvain	Conseiller municipal	719.64 €				181.22 €	
KERHOUSSE Anne-Marie	6ème Adjointe	7 270.68 €					
LACHIVER Alain	5ème Adjoint	7 270.68 €					
LASBLEIZ Michel	1er Adjoint	7 270.68 €					
LOYER Isabelle	Conseillère municipale	719.64 €					
LE GOFF Yannick	Maire	17 313.48 €			10 146.36 €		
LE ROUX Yvon	Conseiller municipal	719.64 €					
MONNIER Jean-Pierre	Conseiller municipal	719.64 €					
MOURET Patricia	2ème Adjointe	7 270.68 €					
PERU Jean-Yves	3ème Adjoint	7 270.68 €				243.00 €	
SABLE Martine	Conseillère municipale	719.64 €					
TANGUY Françoise	Conseillère municipale	719.64 €					
URVOY Pierrick	Conseiller municipal	719.64 €					

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212200679-20260424-D582026-DE

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212200679-20260424-D582026-DE

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212200679-20260424-D582026-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte du tableau des indemnités perçues 2025 par les élus municipaux.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire,

Yannick LE GOFF.

La secrétaire de Séance,

Elodie PRIGENT.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212200679-20260424-D582026-DE